

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 octobre 2000
Français
Original: anglais

**Rapport du Secrétaire général concernant la situation
en Abkhazie (Géorgie)****I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1311 (2000) du Conseil de sécurité, en date du 28 juillet 2000, par laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) jusqu'au 31 janvier 2001 et m'a demandé de lui présenter un rapport trois mois après la date d'adoption de la résolution. Il rend compte de l'évolution de la situation en Abkhazie (Géorgie) depuis mon rapport du 17 juillet 2000 (S/2000/697).

2. La Mission a continué à être dirigée par mon Représentant spécial en Géorgie, Dieter Boden, qui est secondé par le général de division Anis Ahmed Bajwa (Pakistan), chef des observateurs militaires. Au 16 octobre 2000, la MONUG comptait 103 observateurs militaires (voir annexe).

II. Aspects politiques

3. Le 5 septembre 2000, je me suis entretenu au Siège avec le Président de la Géorgie, Edouard Chevardnadze, venu participer au Sommet du Millénaire. Nous avons parlé des problèmes liés au règlement politique d'ensemble du conflit en Abkhazie (Géorgie).

4. Au cours de la période considérée, mon Représentant spécial a poursuivi ses efforts, en coopération avec la Fédération de Russie, en sa qualité de facilitateur, les membres du groupe des Amis du Secrétaire général pour la Géorgie et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), pour faire avancer le processus de paix, tout en s'occupant de la

question du statut constitutionnel futur de l'Abkhazie et de l'amélioration de la sécurité, du retour des réfugiés, du relèvement économique et des mesures de confiance. Cette période a été caractérisée par une série de consultations bilatérales présidées par mon Représentant spécial sur les principaux aspects du règlement politique; les contacts entre les deux parties destinés à rétablir la confiance dans divers domaines; et des mesures concrètes pour revitaliser le mécanisme du Conseil de coordination, notamment les trois groupes de travail du Conseil. Le Groupe de travail I sur les questions de sécurité a relancé ses travaux en se réunissant à deux reprises au cours de la période considérée, les chefs du Bureau du Haut Commissariat pour les réfugiés et du Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement en Géorgie, en leur qualité de coordonnateurs du Groupe de travail II sur les réfugiés et les personnes déplacées et du Groupe de travail III sur les questions économiques et sociales, respectivement, se sont rendus séparément à Soukhoumi pour y avoir des consultations avec la partie abkhaze. Les efforts des Amis du Secrétaire général, et notamment les visites de mon Représentant spécial dans diverses capitales, pour mettre au point un projet de document concerté portant sur les principes fondamentaux de la répartition des compétences entre Tbilissi et Soukhoumi (voir S/2000/697, par. 5), n'ont pas encore abouti.

5. Mon Représentant spécial a présidé des consultations les 6 et 7 août 2000 à Tbilissi puis le 20 août à Soukhoumi entre le Ministre géorgien des affaires spéciales, Makhaz Kakabadze, et Anri Jergenia, représentant personnel du dirigeant abkhaze Vladislav Ardzinba, sur la base du Protocole signé le 11 juillet 2000 lors de la dixième session du Conseil de coordination des parties géorgienne et abkhaze à Soukhoumi (voir

S/2000/697, par. 8). Ce protocole demandait aux deux parties de mettre au point le projet de protocole relatif au retour des réfugiés dans le district de Gali et à des mesures de redressement économique et le projet d'accord de paix et de garanties pour prévenir la reprise des hostilités. Bien que la partie géorgienne ait présenté une nouvelle version des deux projets de texte, qui font l'objet des négociations, sous une forme ou une autre, depuis juin 1998, le désaccord entre les deux parties a persisté. Les consultations ont également porté sur des discussions plus générales des aspects centraux d'un règlement politique d'ensemble. Au cours de la visite qu'il a effectuée à Tbilissi, le Président Chevardnadze a reçu M. Jergenia et les deux parties ont donné l'assurance qu'elles étaient résolues à résoudre les questions pendantes de façon constructive et par des moyens exclusivement pacifiques.

6. Sur la base du Protocole, les deux parties ont soumis à mon Représentant spécial des propositions concernant les nouvelles mesures de confiance à prendre en prévision de la troisième réunion sur les mesures de confiance qui devait avoir lieu à Yalta, à la fin de novembre 2000, sur l'invitation du Gouvernement ukrainien.

7. Mon Représentant spécial et la MONUG ont continué parallèlement à apporter leurs bons offices et un appui logistique important pour des projets concrets très divers de coopération entre les parties géorgienne et abkhaze. Au cours de la visite que le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a faite à Tbilissi en septembre 2000, le Gouvernement géorgien a accepté la demande de la partie abkhaze qui souhaitait que l'UNESCO envisage de financer la rénovation de monuments culturels situés en Abkhazie. Les 28 et 29 septembre, l'Organisation des Nations Unies a facilité la première rencontre à Soukhoumi entre des experts techniques géorgiens et abkhazes qui se sont réunis avec leurs collègues russes pour chercher une solution au problème du stockage dans des conditions de sécurité des matières radioactives se trouvant actuellement à l'Institut physico-technique de Soukhoumi. En vertu d'un accord de longue date entre les deux parties, une délégation de la Commission européenne s'est rendue les 5 et 6 octobre 2000 au barrage et à la centrale électrique d'Ingouri pour formuler des plans concrets de réparation. Dans le cadre d'un projet lancé au cours de la période considérée dans mon précédent rapport (voir S/2000/697, par. 9), le Directeur de la bibliothè-

que nationale de la Géorgie, Levan Berdzenichvili, a rassemblé de nouveaux matériaux à l'intention de la partie abkhaze. Sur la base d'un accord conclu entre les dirigeants des deux parties, la troisième série d'activités, financées par le Gouvernement allemand pour remettre en état des films tournés durant le siècle dernier en Abkhazie est arrivée à son terme. Bon nombre de ces projets ont été facilités aussi par la Commission de coordination géorgienne/abkhaze et son secrétaire exécutif, Zourab Lakerbaia.

8. Le 22 septembre 2000, les ministres de l'éducation des deux parties se sont réunis à Soukhoumi pour discuter de plans de coopération en vue d'améliorer l'éducation dans le district de Gali et de résoudre la question de la langue d'enseignement dans les écoles. Le 9 octobre 2000, le Ministre abkhaze de facto de la santé s'est rendu à Tbilissi où elle a rencontré son homologue pour discuter d'une collaboration éventuelle dans ce domaine; ils ont été reçus par le Président Chevardnadze.

III. Opérations de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

9. La Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie continue de s'acquitter de son mandat en effectuant des patrouilles terrestres quotidiennes à partir de son quartier général à Soukhoumi et de ses deux postes de commandement à Gali et Zougdidid ainsi que des patrouilles fréquentes par hélicoptère. Les observateurs militaires de la MONUG peuvent ainsi couvrir l'ensemble de la zone de responsabilité de la Mission, à l'exception de la haute vallée du Kodori tenue par les Géorgiens, à laquelle le personnel de la Mission n'a eu accès qu'à deux reprises durant la période considérée.

10. Après les consultations intensives qui ont suivi les incidents de prise d'otages dans la haute vallée du Kodori en octobre 1999 et juin 2000, le Gouvernement géorgien a assuré la MONUG au début du mois d'août que les conditions indispensables de sécurité étaient maintenant établies pour reprendre le patrouillage de la vallée par hélicoptère. Afin d'évaluer la situation, le chef des observateurs militaires a pris la tête, les 12 et 13 août, d'une patrouille par hélicoptère dans la haute vallée et a participé, avec le Ministre géorgien de la défense, David Tevzadze, à la cérémonie qui a marqué l'entrée en fonctions du nouveau chef d'administration

de la région. Lors des réunions avec la MONUG qui ont eu lieu à cette occasion, la population locale a manifesté sa satisfaction à la perspective d'une présence renouvelée de la Mission dans la vallée. Une nouvelle patrouille a eu lieu le 19 septembre et il est prévu d'envoyer des patrouilles dans la région au moins une fois par mois pour commencer.

11. Cette évolution positive dans la vallée du Kodori est allée de pair avec l'intention de la force de maintien de la paix de la CEI d'installer un nouveau point de contrôle sur la ligne de cessez-le-feu entre la haute vallée du Kodori et la basse vallée tenue par les Abkhazes, ce qui devrait aussi contribuer à la sécurité générale de la région et faciliter la liberté de mouvement des patrouilles de la MONUG. On espère que ce point de contrôle deviendra un lieu de rencontres régulières entre des représentants de la haute vallée du Kodori, de la partie abkhaze, de la MONUG et de la force de maintien de la paix de la CEI.

12. Le chef des observateurs militaires a présidé le 20 août à Soukhoumi et le 4 octobre à Tbilissi des réunions du Groupe de travail I du Conseil de coordination traitant des questions de sécurité, auxquelles ont participé des représentants des parties géorgienne et abkhaze et de la force de maintien de la paix de la CEI. Ces réunions ont porté essentiellement sur l'application des accords spécifiques de sécurité énumérés dans le Protocole qui a fait suite à la réunion de haut niveau tenue à Gali le 3 mai 2000 (voir S/2000/697, par. 7 et 8) et sur l'amélioration du fonctionnement et de l'efficacité du Groupe conjoint d'enquête opérationnel. Au nombre des mesures examinées, et ultérieurement appliquées sur le terrain, on citera la vérification par la MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI des effectifs du personnel de sécurité des deux parties dans la zone de sécurité et l'établissement de meilleures communications entre les chefs des services géorgien et abkhaze de répression dans la zone de sécurité.

13. Malgré une participation sporadique, le Groupe conjoint d'enquête opérationnel a continué à se réunir chaque semaine pendant la période considérée en dépit de la frustration générale croissante devant le manque de progrès sur des points précis.

14. Lors d'une cérémonie tenue le 22 septembre, mon Représentant spécial et le Premier Ministre abkhaze de facto, Viatcheslav Tsougba, ont officiellement inauguré un pont sur l'axe principal qui traverse la zone de

conflit, rénové dans le cadre du programme de génie civil de la MONUG pour faciliter la tâche des patrouilles de la Mission. Un certain nombre de réparations du revêtement routier et de projets de construction de routes ont été menés à bien au cours de la période considérée et des projets dans la vallée du Kodori et le long de la route conduisant à la centrale hydroélectrique d'Ingouri sont en cours.

IV. La situation sur le terrain

15. La situation dans la zone du conflit est restée dans l'ensemble calme mais instable durant la période considérée. Si la sécurité s'est quelque peu améliorée, c'est en partie grâce à la réactivation du Groupe de travail I dans le cadre du Conseil de coordination (voir par. 12 plus haut) et à la coopération croissante des parties géorgienne et abkhaze en vue d'appliquer les accords conclus dans ce cadre. Dans le secteur de Gali, le ralentissement habituel durant l'été des activités criminelles et de l'action des partisans a été particulièrement sensible en 2000. Toutefois, les agissements illégaux clandestins mais constants se sont poursuivis et la récolte de noixettes a provoqué une recrudescence soudaine des vols à main armée, surtout dans la zone de sécurité de Gali. Bon nombre de ces vols semblent être des opérations organisées, exécutées avec l'acceptation tacite de certains responsables locaux. Quatorze personnes ont été tuées et 22 blessées lors d'embuscades et de fusillades durant la moisson. Pour tâcher d'améliorer le climat d'insécurité, l'administration abkhaze du district de Gali a intensifié le patrouillage des milices et renforcé les gardes dans les villages. En outre, la force de maintien de la paix de la CEI a commencé à effectuer des patrouilles blindées quotidiennes, comme la MONUG l'avait suggéré à plusieurs reprises, pour assurer la sécurité et escorter les résidents locaux qui apportaient de grosses quantités de noixettes jusqu'au point de rassemblement. Si ces initiatives ont eu un effet positif jusqu'à un certain point, elles n'ont pas pu remédier aux causes profondes du climat général d'insécurité.

16. Au plus fort de la saison de récolte de noixettes, des dizaines de milliers de personnes revenues par leurs propres moyens dans le district de Gali y résidaient à plein temps malgré la précarité des conditions de vie et de sécurité. Le début de l'année scolaire en septembre ramène généralement les migrants, essentiellement des femmes et des enfants, qui retraversent

la ligne de cessez-le-feu pour revenir dans la région de Zougdidi; l'ampleur de la migration en 2000 dépendra de la mesure dans laquelle les écoles du district de Gali trouveront les ressources nécessaires pour rouvrir, et de la volonté politique qu'aura la partie abkhaze de résoudre le problème de la langue d'enseignement dans les écoles.

17. Dans le secteur de Zougdidi, l'arrivée sur scène de plusieurs personnalités tristement célèbres des milieux criminels et de la pègre a fait naître des préoccupations quant au climat politique et sécuritaire général dans lequel opère la MONUG. Le 12 septembre 2000, la police géorgienne à Zougdidi a arrêté Dato Shengelia, dirigeant d'un groupe de partisans (s'appelant les « Frères de la forêt ») et membre réputé de la criminalité organisée dans la zone de conflit. Cette arrestation est peut-être liée aux accords conclus entre les parties géorgienne et abkhaze dans le cadre du Conseil de coordination pour lutter contre le crime dans la zone de sécurité. Entre-temps, Badri Zarandia, l'un des dirigeants du groupe qui avait pris en otage des membres de la MONUG à Zougdidi en février 1998, a refait surface et a adressé des messages menaçants au Gouvernement géorgien, demandant la libération de certains de ses alliés actuellement en prison.

18. En juillet, la police géorgienne a monté une opération contre le colonel Akaki Eliava dans l'ouest de la Géorgie. Le colonel Eliava, qui avait échappé à la capture après avoir lancé sans succès une mutinerie de l'armée contre le Gouvernement géorgien en octobre 1998, a été tué au cours de cette opération. Après sa mort, ses partisans ont publiquement menacé d'enlever des membres de la MONUG pour faire pression sur le Gouvernement géorgien afin de faire relâcher d'autres membres du groupe d'Eliava. Sur l'avis du Ministre de l'intérieur, Kakha Targamadze, la MONUG a suspendu les opérations dans la région de Zougdidi pendant quelques jours, le temps que la tension se désamorce.

V. Sécurité

19. La sécurité du personnel demeure l'une des premières priorités des responsables de la Mission. Au cours de la période considérée, un certain nombre de vols ont été commis dans les quartiers d'habitation du personnel local et international de la MONUG, en particulier dans la région de Zougdidi. En général, la situation sécuritaire reste suffisamment sous le contrôle de la MONUG pour que celle-ci puisse s'acquitter de

sa tâche de façon satisfaisante, mais pas au point de pouvoir lever les mesures de sécurité instituées en mai 1998.

VI. Coopération avec les forces de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants

20. La coopération entre la MONUG et les forces de maintien de la paix de la CEI demeure étroite. Elle porte surtout – élément le plus important – sur l'appui en matière de sécurité sur le terrain par les forces de maintien de la paix, ainsi que la collaboration active dans le cadre des réunions quadripartites hebdomadaires et au sein du Groupe de travail I sur les questions de sécurité. Comme mentionné plus haut, les forces de maintien de la paix de la CEI ont répondu favorablement lorsque la MONUG leur a demandé d'intensifier les patrouilles dans la zone de sécurité de Gali pendant la moisson, afin d'améliorer la situation sécuritaire dans la région.

VII. Situation humanitaire et droits de l'homme

21. Pendant la période considérée, la situation humanitaire en Abkhazie (Géorgie) est restée peu satisfaisante, d'importants secteurs de la population demeurant tributaires de l'assistance humanitaire pour leur bien-être, tout en devant affronter de graves problèmes pour ce qui est de la sécurité alimentaire, du logement et de l'abri, de l'assainissement et de l'accès aux soins de santé. Le fait que l'infrastructure continue de se détériorer et que l'économie ne se développe pas exacerbe le problème, de même que la précarité de la situation sécuritaire.

22. Les organisations humanitaires et les organisations non gouvernementales continuent d'apporter une assistance cruciale à la population vulnérable d'Abkhazie (Géorgie). Halo Trust continue de développer ses opérations de déminage et de formation à la sensibilisation au danger des mines. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et l'organisation *Acción contra el Hambre* (ACH) continuent de parer au problème de la sécurité alimentaire en exécutant leurs programmes de cantine et de distribution de produits

alimentaires. En outre, le CICR a plusieurs programmes pour répondre aux besoins dans le secteur des soins de santé. L'ACH a commencé à élaborer plusieurs programmes d'assistance transitionnelle en fournissant des intrants agricoles limités. L'organisation *Première urgence* a repris ses opérations et prévoit de remettre en état les logements des groupes vulnérables de la population. L'organisation *Médecins sans frontières* – France (MSF) poursuit son programme de lutte contre la tuberculose et prévoit de l'étendre aux prisons. De plus, MSF continue d'apporter une assistance médicale grâce à ses équipes mobiles. Il convient de noter que certaines parties du district de Gali et la vallée de la Kodori ont reçu très peu ou pas du tout d'assistance humanitaire pendant la période considérée, du fait du danger posé par les mines et la situation sécuritaire.

23. Sur la demande de mon Représentant spécial, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a tenu des consultations avec les parties géorgienne et abkhaze pour étudier la possibilité de remettre en action le Groupe de travail II sur les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, dans le cadre du Conseil de coordination. En septembre, le HCR a procédé à une évaluation préliminaire des besoins des réfugiés revenus par leurs propres moyens dans le district de Gali, et a conclu qu'une reprise limitée de la surveillance de protection était maintenant devenue nécessaire vu l'importance du nombre de ces réfugiés. Le HCR reste prêt à apporter une assistance à la réinsertion, à condition que les parties géorgienne et abkhaze se mettent d'accord sur des mesures concrètes pour améliorer la situation sécuritaire et que l'appui voulu soit fourni par les donateurs.

24. Pendant la période considérée, le Bureau des Nations Unies pour les droits de l'homme à Soukhumi, quoique manquant de personnel, a développé ses activités. Il a continué d'apporter des services consultatifs à la population locale, d'encourager le développement des organisations non gouvernementales et de contrôler les conditions dans les lieux de détention en Abkhazie (Géorgie). En août, le Bureau a publié des traductions en abkhaze de deux fiches analytiques des Nations Unies, intitulées « Discrimination against women: the Convention and the Committee » (La discrimination à l'égard des femmes : la Convention et le Comité) et « Mécanismes de lutte contre la torture ». Les efforts se poursuivent pour obtenir le consentement de la partie abkhaze à l'ouverture d'une filiale du bureau des droits

de l'homme à Gali. Cette mesure, si elle était prise, devrait être intégrée dans le processus de paix global qui se déroule sous l'égide de l'ONU, et requerrait un meilleur environnement. Le 11 septembre 2000, j'ai examiné avec la Présidente en exercice de l'OSCE les perspectives de renforcement de la coopération entre l'ONU et l'OSCE dans le domaine de la promotion des droits de l'homme, en particulier en Abkhazie (Géorgie).

25. Le 15 août, Zurab Achba, assistant juridique au bureau des droits de l'homme, a été tué par balle à Soukhumi. M. Achba était très connu et respecté, tant pour son professionnalisme dans le domaine de la jurisprudence que pour son engagement personnel en faveur de la cause de la protection et de la promotion des droits de l'homme. La partie abkhaze s'est engagée envers mon Représentant spécial à tenir la MONUG pleinement au courant du déroulement de l'enquête sur ce crime, mais n'a pas entièrement tenu parole.

VIII. Aspects économiques et sociaux

26. La récolte de blé et de tournesol a pâti de la faible pluviosité dans l'est de la Géorgie pendant le printemps et l'été 2000. En réponse à un appel lancé par le Président Chevardnadze, une mission commune de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et du Programme alimentaire mondial s'est rendue dans la région au début août et a conclu que la production de céréales de 2000 était inférieure de 44 % à la moyenne des cinq dernières années. De ce fait, il sera nécessaire d'apporter une aide alimentaire aux groupes de population les plus touchés dans six régions de l'est de la Géorgie – quelque 700 000 personnes – pendant huit mois, à un coût estimé à 50 millions de dollars. En outre, la Mission a noté que les paysans pratiquant l'agriculture de subsistance ne seraient pas en mesure d'acheter les graines de blé d'hiver et les intrants agricoles voulus, le diesel, les pesticides et les engrais requis pour la prochaine saison des semailles, dont le coût est estimé à environ 15 millions de dollars.

IX. Observations

27. Il est encourageant de voir que les deux parties, avec l'appui direct du Président Chevardnadze et de M. Ardzinba, se sont montrées disposées à engager, de

façon restreinte, sous la présidence de mon Représentant spécial, des pourparlers détaillés sur les aspects clefs d'un règlement politique. Toutefois, le manque de progrès réalisés à ce jour sur la question cruciale de la définition du statut de l'Abkhazie à l'intérieur de l'État de Géorgie est profondément regrettable. Je demande instamment aux deux parties, et en particulier à la partie abkhaze, d'entreprendre immédiatement des efforts pour sortir de cette impasse. La prochaine étape devrait être la tenue de négociations sur le projet de document concernant les principes fondamentaux de la répartition des compétences entre Tbilissi et Soukhoumi, que mon Représentant spécial et le groupe des Amis du Secrétaire général présenteront aux parties. Dans ce contexte, il est impératif que les membres du groupe d'Amis cherchent et arrêtent le plus rapidement possible une position commune sur le projet de document, compte tenu de l'opinion du Conseil de sécurité selon laquelle toute solution au conflit doit avoir pour base l'intégrité territoriale de la Géorgie.

28. La saison de récolte de la fin de l'été a apporté ce qui semble être le retour spontané de population dans le district de Gali, retour le plus important depuis la fin de la guerre en 1993. Il est inquiétant de voir que cette nombreuse population rapatriée de facto continue de vivre dans un état non défini et non sécurisé, et continue de connaître quotidiennement des difficultés sociales et économiques, avec une protection insuffisante de ses droits fondamentaux, et sans représentation appropriée dans les structures administratives locales. Les deux parties devraient considérer la question du retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays, tout d'abord dans le district de Gali, comme une question humanitaire des plus urgentes, et engager des négociations dignes de ce nom pour résoudre les aspects concrets du problème, sans lier la question à d'autres questions politiques.

29. La vitalité croissante du mécanisme du Conseil de coordination comme élément central du processus de paix de Genève est louable. Je suis heureux de voir la revitalisation énergique du Groupe de travail I sur les questions de sécurité et je demande aux deux parties de coopérer avec mon Représentant spécial dans les efforts qu'il déploie pour remettre aussi en action les Groupes de travail II et III. L'intégration des groupes de travail au Conseil lui-même, qui leur permettrait de se réunir régulièrement et d'avancer des propositions qui seraient éventuellement adoptées à un niveau supérieur par le Conseil, serait un élément constructif et

permettrait d'élargir la base politique sur laquelle bâtir une solution politique globale.

30. Je me félicite de voir que les parties géorgienne et abkhaze se sont déclarées disposées à accepter l'invitation du Gouvernement ukrainien à la troisième Réunion sur les mesures de confiance qui doit se tenir à Yalta fin novembre. Cette réunion vise à établir et à étayer les contacts entre les parties dans divers domaines et à promouvoir le climat public nécessaire pour parvenir enfin à régler le conflit. Les deux parties devraient préparer activement cette réunion et se tenir prêtes à prendre des décisions qui renforceront la confiance et contribueront à l'effort de paix global.

31. Je saisis cette occasion de rappeler aux deux parties que c'est à elles qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer la sécurité, tant celle de la population locale que celle de la MONUG. Elles devraient, à tout le moins, appliquer les mesures qui ont été convenues dans le cadre du Conseil de coordination, et en particulier coopérer pour lutter contre la criminalité et améliorer les travaux de leurs services de répression respectifs. Elles devraient aussi travailler en coopération étroite avec la MONUG et les forces de maintien de la paix de la CEI pour améliorer le fonctionnement du Groupe conjoint d'enquête opérationnel, de manière à contribuer effectivement à améliorer les conditions sécuritaires dans la zone de conflit.

32. Je me félicite vivement des assurances données récemment par le Gouvernement géorgien qu'il instaurerait les conditions de sécurité voulues dans la vallée de la Kodori de façon que la MONUG puisse s'acquitter de son mandat. Il faut encore que les auteurs des prises d'otages d'octobre 1999 et de juin 2000 dans la vallée de la Kodori soient traduits en justice.

33. En conclusion, je tiens à féliciter la direction de la MONUG, ainsi que les hommes et les femmes membres du personnel de la Mission pour le professionnalisme et le dévouement exemplaires dont ils font preuve, malgré les circonstances difficiles et parfois même dangereuses, pour s'acquitter de leur devoir.

Annexe

Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie : composition au 16 octobre 2000

<i>Pays</i>	<i>Observateurs militaires</i>
Albanie	1
Allemagne	10
Autriche	5
Bangladesh	7
Danemark	5
Égypte	3
États-Unis d'Amérique	2
Fédération de Russie	3
France	3
Grèce	4
Hongrie	7
Indonésie	4
Jordanie	6
Pakistan	7*
Pologne	4
République de Corée	3
République tchèque	5
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	7
Suède	5
Suisse	4
Turquie	5
Uruguay	3
Total	103

* Y compris le chef des observateurs militaires.

